UNE CONVENTION CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

DESCRIPTION

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, la commune de Bourg-de-Péage a trouvé la solution : signer une convention de dons avec la Conférence Saint-Vincent de Paul et la Banque alimentaire, afin de permettre aux plus démunis de bénéficier de plats préparés mais non consommés par les restaurants scolaires de la ville.

Les aliments non-consommés sont récupérés une fois par mois dans les cantines, dans la limite des dates de péremption, et sont redistribués le jour même à une soixantaines de familles, soit environ 180 personnes. Les produits sont locaux, bios à 25%.

Le restaurant scolaire permet également aux enfants de choisir entre un menu « petite faim » et « grande faim », selon leur appétit, pour limiter au maximum le gaspillage. Ces actions ont valu à la commune d'être récompensée par le trophée « Fier de ma commune » dans la catégorie solidarité, et sont sources de fierté pour le personnel des cantines.



CONTACT

- O Bourg-de-Péage, 2018
- 04 75 72 74 00 / contact@mairiebdp.fr

THÉMATIQUES

Environnement & Urbanisme /
Alimentation
Solidarités et action sociale / Accès aux
droits

Enfance & Education / Restauration scolaire

REPÈRES

7,65

